

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Fiche enfant

PLÉLAN-LE-GRAND

2021 - 2022

COLLÈGE L'HERMINE

(Une fiche par enfant, à dupliquer si besoin)

Nom & prénom de l'enfant : Né (e) le :
Ecole : Classe :

RESTAURANT SCOLAIRE

Inscription annuelle

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

OU Inscription occasionnelle

Régime alimentaire spécifique (précisez) :

TRAITEMENT MÉDICAL PARTICULIER OU ALLERGIE

Votre enfant a-t-il un traitement médical particulier : OUI NON

Si oui, précisez le type de traitement: et joindre au dossier un certificat médical. Par ailleurs, si votre enfant présente une allergie alimentaire nécessitant un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) vous devez obligatoirement chaque année contacter la responsable périscolaire : responsable-periscolaire@plelan-le-grand.fr

AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE

Je soussigné (e),responsable légal de l'enfant
.....autorise le personnel périscolaire à prendre toute disposition d'urgence pour mon enfant, tout en m'informant sans délai.
N° d'urgence des parents :

GARDE ALTERNÉE

Votre enfant EST-IL EN GARDE ALTERNÉE ? OUI NON

Nom de l'autre parent responsable légal.....

Présence de l'enfant chez vous : semaines paires semaines impaires autre

Pour les parents qui souhaitent une facture en fonction de semaines planifiées, veuillez contacter le service périscolaire car certains documents sont à fournir dans ce cas.

/ DROIT À L'IMAGE

Je soussigné (e),responsable légal de l'enfant
.....: autorise
 n'autorise pas

l'utilisation de l'image de mon enfant pour la communication municipale.

Date :

Signature :

/ COMMUNICATION

Afin d'optimiser notre communication avec les familles, merci de nous fournir votre adresse mail de façon lisible :
.....

/ RÉGLEMENT INTÉRIEUR

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du service périscolaire et je l'approuve.

Date :

Signature :

Joindre une attestation d'assurance pour l'année scolaire 2021 / 2022 au nom de l'enfant, et l'attestation du quotient familial délivrée par la CAF pour les habitants de Plélan.

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Plélan- Le- Grand, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour le traitement des affaires scolaires, il s'agit d'une obligation légale dont le caractère est obligatoire. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Plélan- le-Grand.

